

# La renaissance militaire du Japon

Dans le contexte de la détérioration de la situation sécuritaire en mer de Chine orientale, le gouvernement conservateur japonais se détache d'une tradition décennaire d'autolimitation militaire. L'Etat insulaire doit trouver un équilibre délicat entre le renforcement de son potentiel de défense et la poursuite de sa retenue en politique de sécurité.

Par Michael Haas

La visite, le 26 décembre 2013, du premier ministre japonais Shinzo Abe au temple de Yasukuni à Tokyo a certes blessé une fois de plus les sensibilités régionales mais ne constituait plus un tabou. Pour les politiciens nationalistes conservateurs, les visites au temple où sont aussi commémorés, à côté de soldats japonais morts, de nombreux criminels de guerre, font depuis longtemps partie d'un agenda de «normalisation» sécuritaire. Abe poursuit cet objectif avec détermination depuis son retour au pouvoir fin 2012. Il figurait en tête de la liste du Parti libéral-démocrate (PLD) pour ramener le Japon à la puissance économique et militaire dans le contexte des conflits territoriaux qui s'aiguisaient avec la République populaire de Chine.

18 mois plus tard, les efforts du cabinet Abe montrent des résultats considérables: après une décennie de budgets en baisse, le budget de la défense a été nettement augmenté, le profil de capacités des forces d'autodéfense japonaises (FAD) étendu et élargi dans des domaines importants et, finalement, l'interdiction décennaire des exportations d'armes a aussi été levée. L'aspect le plus controversé du programme de défense conservateur – le relâchement des restrictions constitutionnelles pour la mise en œuvre des forces armées – a également été attaqué avec véhémence. L'alliance avec les Etats-Unis est en outre plus étroite qu'à tout autre moment depuis la fin de la guerre froide.



Le Japon adapte sa stratégie de défense. Déjà aujourd'hui, le Japon ne craint aucune comparaison, surtout dans le domaine maritime. Kim Kyung-Hoon / Reuters

Le fait que le détachement, tant professé dans le camp de droite, de la tradition d'après-guerre d'autolimitation militaire complète soit désormais entré dans une nouvelle phase, est en fin de compte surtout dû à des dynamiques régionales. La direction politique touche cependant, par ce changement de cap, non seulement à la «Constitution pacifiste» octroyée en 1947 par les Etats-Unis, mais aussi à l'histoire peu revisitée du Japon pendant sa période de puissance militaire. Dans le contexte régional, ces développements sont observés

avec une grande méfiance non seulement par la Chine, mais aussi par des alliés des Etats-Unis comme la Corée du Sud. Les animosités historiques pèsent d'autant plus lourd en l'absence de mécanismes adéquats pour gérer les conflits.

Nous éclaircirons dans la suite les contextes des développements actuels et présenterons les dimensions essentielles de l'adaptation de la politique de défense. Pour terminer nous discuterons les conséquences possibles pour l'ordre sécuritaire régional.

## Fardeau de l'histoire

La politique de défense du Japon est grevée à de multiples égards par son histoire au XXe siècle. La représentation d'un Japon militairement fort est d'une part indissociable, dans la perception régionale, du colonialisme brutal et de la politique de conquête. Le Japon est d'autre part, comme résultat de sa défaite militaire pendant la Seconde Guerre mondiale, enfermé par sa Constitution dans un rôle de retenue militaire et de dépendance des Etats-Unis en matière de politique de sécurité.

La montée du Japon pour devenir la puissance militaire la plus forte d'Asie a directement entraîné immédiatement la colonisation de Taïwan et de la Corée. Dans les années 1930 l'occupation de la Mandchourie et de grandes parties du centre de la Chine ont succédé. Les efforts déployés pour créer une «sphère de coprosperité de la grande Asie orientale» ont culminé à partir de 1941 dans l'annexion des colonies occidentales d'Asie du Sud-Est.

On estime que la politique d'expansion du Japon, qui s'est parfois fondue en politique d'extermination, a jusqu'à 1945, sur le seul continent chinois, coûté la vie à pas moins

## Le Japon ne peut en fait jamais maintenir de forces terrestres, navales et aériennes ou autre potentiel guerrier.

de 10 millions de personnes. Plusieurs autres millions ont été déportés dans le cadre de travaux forcés, des centaines de milliers de femmes d'Asie de l'Est ont été victimes d'exploitation sexuelle aux mains des troupes japonaises. Les gouvernements japonais d'après-guerre se sont certes excusés à plusieurs reprises auprès des victimes, mais n'ont jamais assumé la responsabilité entière de ce chapitre sombre comme l'a par exemple fait la République fédérale d'Allemagne.

### Un tournant pacifiste

La politique de défense et le comportement extérieur du Japon démocratique représentent un détournement radical de la tradition guerrière de l'Empire tant du point de vue du droit constitutionnel que pratique. Dans l'article 9 de la Constitution dictée par la puissance d'occupation américaine, «le peuple japonais renonce à jamais à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ou à la menace, ou à l'usage de la force comme moyen de règlement des

conflits internationaux». Pour préserver pratiquement cet objectif, le Japon ne peut en fait «jamais maintenir de forces terrestres, navales et aériennes ou autre potentiel guerrier».

Cette interdiction a certes été vite contournée avec l'accord des occupants dans le contexte de la guerre froide naissante, mais une série de restrictions profondes sont restées. Une intervention de troupes japonaises à l'étranger était par exemple totalement interdite jusqu'aux années 1990, même dans le cadre de missions de paix menées par l'ONU. Le Japon renonce en outre à ce jour au droit d'autodéfense collective couché dans la Charte de l'ONU. L'utilisation de force n'est en principe permise aux FAD que pour se défendre d'attaques directes sur leurs troupes ou des possessions japonaises.

La détention de capacités militaires offensives est aussi strictement réglementée, et c'est pourquoi l'Etat insulaire ne peut posséder ni porte-avions ni moyens d'attaque à grande portée. Le développement, la production et la détention d'armes nucléaires sont strictement rejetés dans la classe politique mainstream. Le budget de la défense

est assujéti à un plafond d'un pourcent du produit national brut. En raison de ces limitations imposées par le Japon lui-même – à la différence de la Constitution –, le Japon reste à ce jour dépendant des garanties militaires des Etats-Unis. Mais

l'imposition restrictive des normes constitutionnelles, aussi et justement étant donné leur remise en question par le cabinet Abe, jouit du soutien d'une grande partie de la population japonaise.

La situation sécuritaire du Japon a cependant nettement changé ces deux dernières décennies. L'Etat insulaire pauvre en ressources avec son économie axée sur les exportations, n'a d'une part pas été épargné par les turbulences et instabilités mondiales des vingt dernières années. D'autre part les exigences posées à la défense des îles ont aussi changé.

### Fin de l'isolement

L'isolement relatif du Japon par rapport aux développements sécuritaires globaux a déjà été remis en question au début des années 1990. On a par exemple critiqué l'engagement modeste du gouvernement PLD à Tokyo dans la guerre du Golfe en 1991. Peu après il a décidé pour la première fois de mettre à disposition un petit nombre de



forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Mais ce n'est que dans le cadre de la guerre antiterroriste menée par les Etats-Unis qu'il y a eu de plus grandes ruptures de digues dans la politique de déploiement japonaise. A partir de 2002, la Force maritime d'autodéfense (FMAD) a maintenu dans le cadre de l'opération *Enduring Freedom* un groupe de ravitailleurs dans l'océan Indien. Par solidarité politique et en raison de sa dépendance massive du pétrole du Proche-Orient, Tokyo est venue au secours des Etats-Unis à partir de 2004 en Irak avec des troupes de soutien.

En 2009, des navires de guerre et des avions de patrouille maritime ont été envoyés pour la première fois pour participer à la *Combined Task Force 151* multinationale, chargée de la lutte anti-piraterie dans la Corne de l'Afrique. Les unités marines ont aussi été autorisées à faire usage au besoin de la force pour protéger les navires battant pavillon étranger. Les FAD se sont pourtant avérées similairement impuissantes à protéger ses citoyens à l'étranger, lors de la prise en otage d'ingénieurs pétroliers en Algérie début 2013, comme déjà en 1996 lors de la prise d'otages traumatisante à l'ambassade japonaise au Pérou.

### Nouvelle menace

En défense territoriale, la seule menace immédiate des centres de population japonais

a longtemps émané du potentiel de missiles limité d'une Corée du Nord imprévisible. Cette situation a gagné en urgence avec l'armement nucléaire du régime hostile au Japon. La focalisation générale de la stratégie de défense est simultanément passée de la protection des îles principales septentrionale et centrale de Hokkaidō et Honshū à une invasion possible à la périphérie de l'archipel japonais composé de presque 7 000 petites et très petites îles. Le Japon est impliqué dans des disputes territoriales avec quatre de ses cinq voisins.

Alors que la dispute avec la Russie sur les îles Kouriles méridionales et avec la Corée du Sud sur Takeshima/Dokdo est pour l'essentiel stable, le conflit avec la RP de Chine sur les îles Senkaku/Diaoyu s'est beaucoup envenimé depuis 2010. Il faut voir les litiges dans le contexte de la puissance militaire croissante de la Chine et de sa politique étrangère plus offensive. Le point de référence des revendications défendues avec de plus en plus de véhémence par les deux côtés n'est en fin de compte pas le statut du minuscule groupe d'îles mais plutôt le statu quo régional et la lutte pour la configuration d'un futur ordre sécuritaire.

Les deux Etats se limitent essentiellement à utiliser leurs gardes côtières et d'autres agences paramilitaires et civiles. Une extension incontrôlée du conflit des îles n'est actuellement plutôt pas à craindre, d'autant que le mode de confrontation est axé en premier lieu sur l'affirmation symbolique de revendications clairement esquissées. Un incident en janvier 2013 où un navire de guerre chinois aurait braqué un radar de tir sur un destroyer japonais montre cependant que le potentiel d'incidents militaires existe.

L'interaction militaire est particulièrement dense dans l'air où la zone de défense aérienne japonaise chevauche une zone chinoise nouvellement instaurée en novembre 2013. Des chasseurs japonais sont montés pour un total de 812 vols d'interception pendant la dernière année fiscale, plus de la moitié des vols étant dirigée contre des avions chinois. La dernière fois que cette valeur a été atteinte était en 1989.

### Adaptation de la stratégie de défense

L'essor de la Chine, qui a augmenté son budget militaire d'environ 400 pourcent depuis 2000, et la possibilité d'un conflit militaire sur des territoires insulaires avancés requièrent une adaptation du profil de capacités et du mode opératoire des FAD. Pour pouvoir défendre ses revendications

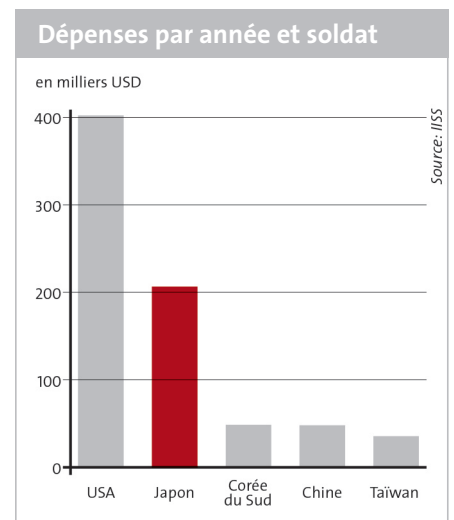
de manière crédible et être armé pour une intensification possible du conflit, le Japon mise comme d'autres Etats de la région sur la modernisation et, dans certains domaines, l'élargissement de son armée. Selon le premier ministre Abe, les FAD doivent être configurées pour un «pacifisme proactif».

Malgré ses restrictions constitutionnelles, le Japon maintient aujourd'hui déjà des forces armées ultra modernes, professionnelles et gourmandes en capitaux qui n'ont pas à craindre la comparaison dans la région. La Force aérienne d'autodéfense (FAAD) est certes largement inférieure en nombre à la Force aérienne de l'armée populaire de libération chinoise, mais pour ce qui est des avions de combat polyvalents modernes de la 4<sup>e</sup> génération, le rapport de force, avec 1:2,15, n'est toutefois pas sans espoir malgré la modernisation rapide de la Chine. Les FMAD sont supérieures à la marine chinoise de destroyers avec un rapport de 2,25:1 et disposent d'une flotte de sous-marins de qualité supérieure.

Étant donné des tendances contradictoires et pour pouvoir aussi garantir la sécurité de ses territoires à plus long terme, la restructuration des troupes au sol des FAD en puissance armée considérablement plus mobile et géographiquement plus équilibrée a entre autres été décidée ces dernières années. La création d'une unité de combat amphibie comptant jusqu'à 3 000 hommes qui comprendra d'abord un régiment d'infanterie légère a en outre été ébauchée dans le livre blanc de la défense de 2013. La surveillance de la chaîne d'îles Ryūkyū au sud-ouest doit de plus être nettement améliorée.

Sur base d'une hausse du budget de cinq pourcent, une série d'importantes opérations d'acquisition a été engagée. La Force aérienne sera élargie de 28 avions de combat polyvalents de type F-35, ce qui lui fait surtout gagner une capacité air-sol diversifiée. Quatre avions d'alerte précoce, trois avions de ravitaillement et trois drones de reconnaissance de type RQ-4 *Global Hawk* seront en outre achetés. Il faut aussi voir ces capacités dans le contexte d'un débat sur des frappes préventives possibles contre les missiles à moyenne et longue portée de la Corée du Nord.

La FMAD mettra en service ces prochaines années, avec les «destroyers porte-hélicoptères» de la classe Izumo, deux navires d'un type pouvant être classifié comme porte-avions léger. Comme il s'agit ici de capacités potentiellement offensives et que la question de projection de puis-



sance dans le contexte maritime reste particulièrement sensible sur le plan politique, on mène une politique de dissimulation. La flottille de sous-marins doit être élargie de 16 à 22 unités, la marine reçoit en outre sept autres destroyers lance-missiles et 23 nouveaux avions de patrouille maritime. Un navire de combat littoral qui sera vraisemblablement développé avec les Etats-Unis est également prévu.

### Approfondissement de l'alliance

Les dynamiques sécuritaires négatives dans la région ont entraîné ces dernières années une revitalisation de l'alliance avec les Etats-Unis tant sur le plan politique que militaire. Si des tensions concernant la présence de troupes américaines à Okinawa et des incertitudes quant à l'orientation future de la stratégie globale des Etats-Unis avaient encore entraîné dans les années 2000 des doutes de part et d'autre, les alliés se sont de nouveau étroitement rapprochés ces dernières années. La nouvelle orientation des Etats-Unis sur l'espace pacifique reste certes assortie de quelques points d'interrogation, mais ne laisse guère de doute quant à l'intention d'un engagement poursuivi et étendu dans la région. Le Japon est un partenaire indispensable et, en réalité, irremplaçable dans cette stratégie.

Partant de cette base solide, on assiste actuellement à une poursuite de l'approfondissement de l'alliance. Dans la dispute sur les îles avec la Chine, Washington a affirmé appliquer en cas de coup dur le Traité de coopération mutuelle et de sécurité de 1960 dans l'article V duquel est régi le devoir d'assistance en cas de conflit. Inversement, les initiatives du cabinet Abe pour

## Le Japon et la Suisse

La Suisse et le Japon ont fêté en 2014 le 150<sup>e</sup> anniversaire de leurs relations diplomatiques. Le lien entre les deux pays hautement technologiques est en particulier intensif dans le domaine économique. Le **traité de libre-échange entre le Japon et la Suisse** est entré en vigueur en 2009. C'est à ce jour le seul traité de son genre entre le Japon et un pays européen. Les exportations suisses se montaient en 2012 à env. 7 milliards de CHF, alors que les importations en provenance du Japon se montaient à 4,2 milliards de CHF. Le Japon est, après les Etats-Unis et la Chine, le troisième plus grand partenaire commercial non européen de la Suisse.

Sur le plan diplomatique, **le Japon compte parmi les partenaires asiatiques les plus proches** de la Suisse; la collaboration est particulièrement étroite au sein de l'Organisation mondiale du commerce OMC ou dans le domaine de la protection du climat. Un accord bilatéral de coopération scientifique et technologique a en outre été ratifié en 2007. Les deux pays ont décidé il y a deux ans d'approfondir et de renforcer cette coopération. N'oublions pas non plus l'échange culturel: environ 300 000 Japonais visitent la Suisse chaque année.

Après **l'accident nucléaire de Fukushima** en mars 2011, la Suisse a envoyé des équipes de secours pour soutenir les opérations de sauvetage. La catastrophe a aussi eu des répercussions sur la politique énergétique suisse. Les centrales nucléaires suisses ne doivent pas être remplacées à la fin de leur période d'exploitation. On part pour le moment du principe que la dernière centrale sera fermée en 2034.

rendre possible une défense collective trouvent des adeptes aux Etats-Unis. La coopération dans l'armement a été développée, le Japon jouissant maintenant d'un traitement spécial dans le domaine de la défense antimissile balistique navale.

Le développement ultérieur pourrait entraîner en particulier un élargissement des tâches du Japon en cas de conflit. Pendant la guerre froide, les FAD étaient cantonnées à certaines prestations de soutien défensif; elles ont développé d'excellentes capacités en particulier dans le combat sous-marin et le déminage. Dans le cas d'un futur conflit en mer de Chine orientale ou autour de la presqu'île coréenne, le Japon pourrait appliquer une panoplie d'instruments militaires nettement plus large qu'auparavant.

Une meilleure intégration dans la planification des opérations et la mise en réseau américaines, qui n'existe pas à ce jour sous cette forme, serait nécessaire pour cela. Le concept d'*Air-Sea Battle* qui est censé garantir la supériorité opérationnelle des forces armées américaines contre un adversaire doté de capacités de dissuasion hautement développées – concrètement: la RP de Chine – prévoit certes en principe l'étroite coopération avec des alliés régionaux, mais court le risque de créer des obs-

taclés supplémentaires dans le domaine de l'interopérabilité. Tokyo pourrait du même coup n'être guère disposée à voir sa prérogative de pouvoir décider souverainement de l'utilisation des troupes japonaises restreinte par une vaste implication dans des plans opérationnels américains.

La crainte d'être entraînée contre ses propres intérêts dans un conflit par son allié circule aussi à Washington. Le nationalisme d'Abe et le comportement parfois ouvertement confrontatif du Japon dans la dispute sur les îles Senkaku ont fait paraître plausible pareil scénario ces dernières années. C'est pourquoi un Japon puissant et agissant de manière offensive ne deviendrait donc pas forcément, sur le plan politique, le partenaire fiable que l'on souhaite de l'autre côté du Pacifique.

### Des préoccupations régionales

Pour de nombreux Etats d'Asie de l'Est et du Sud-Est, le scénario d'un Japon libéré de son auto-enchaînement continue d'être empreint de craintes profondément enracinées qui peuvent de leur part influencer négativement la dynamique de plus en plus confrontative dans la région. Du même coup, on ne peut plus voir comme une option réaliste un isolement de la deuxième puissance régionale dans le domaine de la politique de défense dans le contexte de la

montée militaire de la Chine. Il créerait à la longue un déséquilibre massif que même les Etats-Unis ne pourraient pas aisément compenser seuls. Trouver ici un moyen terme acceptable requiert un doigté qui a souvent manqué à la classe politique japonaise par le passé.

De l'avis des représentants des courants nationalistes conservateurs, la «normalisation» sécuritaire doit se faire sur base d'une réinterprétation positive de l'histoire japonaise, pas de sa liquidation. Dans cet arrangement, la renaissance militaire du Japon pourrait fortement grever les mécanismes peu développés de gestion des conflits régionaux et approfondir davantage les failles existantes même entre les alliés des Etats-Unis. Une fusion plus forte des structures bilatérales de l'alliance d'Etats régionaux avec les Etats-Unis serait alors pratiquement exclue. Le maintien du système *hub and spoke* d'alliances bilatérales avec un rôle fortement stabilisant des Etats-Unis ne semble pas du tout être le pire scénario sur cette toile de fond.

Les réformes du cabinet Abe restent aussi controversées au sein de l'électorat japonais. Il semble en effet que la pression massive dans le sens d'un changement constitutionnel ait déjà suscité des résistances considérables dans la population. Si une faible majorité approuvait encore la révision comme une mesure nécessaire lors de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement, la majorité des électeurs se déclare aujourd'hui contre un détricotage de l'interprétation strictement pacifique de la Constitution.

La question de savoir si le Japon peut réussir à trouver un équilibre délicat entre «nouvelle» puissance militaire et «ancienne» retenue est avant tout une question de circonspection politique et de maniement prudent du symbolisme de la puissance japonaise. Surmonter les lacunes internes dans la politique de l'histoire japonaise devient donc aussi une pierre de touche de l'ordre occidental en Asie de l'Est.

**Michael Haas** est Researcher dans l'équipe du think tank «Sécurité Globale» au Centre d'études de sécurité (CSS) à l'ETH Zurich.

Les analyses de politique de sécurité du CSS sont publiées par le Center for Security Studies (CSS) de l'ETH Zurich. Deux analyses paraissent chaque mois en allemand, français et anglais. Le CSS est un centre de compétences en matière de politique de sécurité suisse et internationale.

Editeurs: Christian Nünlist et Matthias Bieri  
Traduction: Consultra; Relecture: Livio Pigioli  
Layout et graphiques: Miriam Dahinden  
ISSN: 2296-0228

Feedback et commentaires: [analysen@sipo.gess.ethz.ch](mailto:analysen@sipo.gess.ethz.ch)  
Téléchargement et abonnement: [www.css.ethz.ch/cssanalysen](http://www.css.ethz.ch/cssanalysen)

Parus précédemment:

**La Bundeswehr 2014 – entre Kaboul et la Crimée** No 154  
**L'Arabie saoudite à l'épreuve** No 153  
**La réforme militaire russe: progrès et difficultés** No 152  
**Double usage: la question de l'enrichissement de l'uranium** No 151  
**Le Kosovo entre stagnation et mutation** No 150  
**La politique étrangère allemande en 2014** No 149